

La discrimination raciale érigée en un système politique social et philosophique tel que celui qui a cours en Afrique du Sud et dans le Sud-Ouest africain est totalement inacceptable aux yeux du peuple canadien. Mon gouvernement considère la politique d'apartheid comme étant incompatible avec les dispositions du Mandat de la Société des Nations, les principes de la Charte des Nations Unies et la Déclaration des Droits de l'Homme. Nous estimons aussi que cette politique va à l'encontre de l'administration pacifique et bien ordonnée du Territoire sous mandat. La continuation de la présente politique d'administration dans le territoire constitue donc un motif d'inquiétude légitime pour les Nations Unies puisque cette politique viole, à notre avis, les normes fondamentales de la dignité et de la fraternité humaines.

Dans le cadre du présent débat, nous avons particulièrement à l'esprit les conséquences de l'apartheid sur l'avenir du Sud-Ouest africain, un territoire international auquel les Nations Unies ont consacré leur attention constante depuis la naissance de l'Organisation. Des efforts multiples ont été tentés pour faire placer le Sud-Ouest africain sous le régime de tutelle des Nations Unies. Bien que ces efforts aient été vains, la Cour internationale de Justice n'en a pas moins déclaré que l'Afrique du Sud a le devoir de faire rapport aux Nations Unies au sujet du progrès de l'évolution du Sud-Ouest africain. De plus, il ressort clairement des témoignages recueillis par les membres du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain, que les habitants du Territoire comptent sur l'aide des Nations Unies pour parvenir à l'autonomie.